



**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**RI 09/2024**

Vevey, le 19 août 2024

**Ce document doit au préalable être traité en séance du  
Conseil communal du jeudi 5 septembre 2024**

**Réponse à l'interpellation de Madame Marion Houriet (PS), intitulée « Diète postale à marche forcée – Stop ! »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans son interpellation déposée lors de la séance du Conseil communal du 20 juin 2024, le groupe du PS Vevey et Cercle de Corsier, par l'intermédiaire de Madame Marion Houriet, relève la récente annonce de fermeture de 170 filiales exploitées par la Poste dans notre pays et s'inquiète des réductions des services de la Poste. Les offices et filiales restent essentiels à la vie des communes, le PS questionne la Municipalité sur son engagement pour le maintien des services postaux actuels en ville de Vevey.

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

- **Même s'il serait étonnant d'une fermeture de notre dernier office communal, la Municipalité a-t-elle connaissance de sa mise en danger ou de réductions de prestations ?**

Réponse : La Municipalité a rencontré la Poste le 25 juin dernier dans ses locaux de l'Avenue du Général-Guisan 4. Cette réunion a été demandée par la Municipalité à la suite d'un courriel reçu le 15 avril 2024 de La Poste, annonçant un regroupement de son personnel administratif (formatrices et formateurs) dans un nouveau hub qui sera construit à Renens, dans le quartier de Malley, d'ici la fin de l'année 2025.

Les discussions ont permis de confirmer que ce déplacement concerne principalement le centre de formation et non pas l'activité postale et que les emplois veveysans ne seront pas impactés. En effet, sur les quelques 80 personnes travaillant à La Poste à Vevey, une quinzaine d'entre elles sont en formation et environ 50 autres viennent y suivre des cours interentreprises.

La Municipalité s'est inquiétée de la future utilisation de ces locaux. A cela, La Poste a expliqué qu'une analyse des besoins internes est en cours et que pour l'heure, l'affectation de ces espaces n'est pas encore figée. La Municipalité en sera tenue informée. Il a aussi été évoqué qu'en cas de souhait de location par La Poste, la Promove pourra être mise dans la boucle afin d'assurer le dynamisme économique.

Le bâtiment de l'Avenue du Général-Guisan 4 accueille également le centre logistique et il n'y a pas de changement prévu à court terme. Lors de cette rencontre, nous avons eu l'occasion de visiter les lieux où votre courrier est trié et préparé pour la distribution. Il ne s'agit pas seulement

des ménages de Vevey, mais aussi ceux des villages environnants du district et même bientôt du district voisin de Lavaux, preuve que l'activité est intense et se développe. Cependant, la logistique se trouve actuellement sur 3 niveaux, ce qui n'est pas idéal en termes d'exploitation. La Poste a clairement manifesté son intérêt à pouvoir s'installer à la Veyre dans le futur, emplacement idéal pour son bassin d'activités mais aussi à l'extérieur de la ville, évitant le trafic des poids lourds au centre urbain. Ce futur déménagement envisagé concerne uniquement la logistique et en aucun cas les services postaux disponibles pour les citoyens.

A noter encore que La Poste nous a certifié qu'il n'y a pas de licenciements prévus, bien au contraire, elle envisage des recrutements.

– **Qu'en est-il de la filiale partenaire de Vevey, est-elle en danger ?**

Réponse : La desserte postale de Vevey Orient est actuellement assurée par une filiale en partenariat avec *les Délices de Filumé*, ce depuis septembre 2022. Malheureusement, ceux-ci ont informé La Poste mettre un terme au partenariat pour novembre 2024.

La Municipalité a rencontré La Poste le 4 juillet dernier afin de discuter de ce sujet préoccupant et dans le but de trouver ensemble une solution. Pour l'heure, un partenaire potentiel s'est manifesté et La Poste doit encore lui présenter les critères et exigences requis à la collaboration. La Municipalité a fait part à La Poste de son souhait de maintien d'une filiale en partenariat à l'est de Vevey. Une éventuelle reprise de la filiale en partenariat par la commune a été évoquée. Dans un deuxième temps, une mise à disposition d'une surface qui permettrait d'assurer la desserte postale pourrait être évaluée par la ville.

– **La Municipalité est-elle actuellement en contact avec la Poste quant aux actions qui risquent d'être menées sur notre commune ?**

Réponse : Oui, la Municipalité est en contact avec La Poste et ses différents responsables liés aux activités sur notre commune.

Durant la séance du 4 juillet dernier, La Poste a garanti à la Municipalité qu'elle continuera à être présente sur tout le territoire communal, avec les prestations demandées pour ses clientes et ses clients.

– **En cas d'annonce de fermeture ou de réduction de prestations d'une filiale, la Municipalité est-elle prête à s'y opposer, comme l'autorise l'ordonnance sur la Poste ?**

Réponse : Naturellement, la Municipalité s'engage à tout mettre en œuvre afin que les services postaux actuels soient maintenus sur la commune.

– **Le cas échéant, la Municipalité est-elle prête à saisir la PostCom en cas de nécessité ?**

Réponse : Oui, la Municipalité pourrait saisir la PostCom. Cependant, au vu de la bonne collaboration avec La Poste, elle est persuadée que cela ne sera pas nécessaire.

– **La Municipalité a-t-elle entamé un dialogue avec la Poste pour renforcer et assurer la pérennité de la filiale partenaire au vu des nombreux renoncements de commerçants ces dernières années ?**

Réponse : La réponse a été donnée au travers de la première question.

- **La commune pourrait-elle envisager d'intégrer des services postaux dans son administration ?  
La Municipalité serait-elle prête à analyser cette opportunité ?**

Réponse : Oui, cette solution a été évoquée par la Municipalité lors de sa rencontre avec La Poste le 4 juillet 2024 et pourra, comme mentionné plus haut, être analysée.

- **La Municipalité est-elle disposée à écrire à l'Union des communes vaudoises dont elle fait partie pour lui demander de prendre une position claire ?  
Quid de sa faitière nationale ?**

Réponse : Oui, si cela s'avérait nécessaire. Toutefois, au vu des bonnes relations entretenues, la Municipalité reste confiante sur l'avenir des services postaux en ville de Vevey.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 19 août 2024

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

Membre de la Municipalité délégué : M. Vincent Imhof, Municipal

Annexe : Interpellation « Diète postale à marche forcée – Stop ! »



## INTERPELLATION

### **Diète postale à marche forcée - Stop !**

La Poste a annoncé mercredi 29 mai la fermeture de quelque 170 filiales qu'elle exploite elle-même. Une décision qui impactera la population ainsi que le personnel du géant jaune. Dans notre commune l'offre a déjà été réduite avec notamment en 2011 la fermeture de l'office Vevey-Orient<sup>i</sup>, ne laissant plus que l'office et une filiale partenaire dans l'est de la Ville qui a déjà déménagé à trois reprises.

Lieu de service public, lieu social, les offices et filiales de la Poste sont essentiels à la vie villageoise comme à la vie urbaine. La Poste remplit ainsi une mission de service public essentiel. Malheureusement, ces dernières années, la Poste n'a jamais cessé de réduire les horaires des offices, supprimer des offices postaux ou les transformer en filiales, dont l'existence est menacée.

En outre, l'ordonnance sur la Poste indique notamment que *"le réseau d'offices de poste et d'agences postales doit être conçu de telle sorte que 90 % de la population résidante permanente d'un canton puisse accéder à un office de poste ou à une agence postale, à pied ou par les transports publics, en 20 minutes. Si la Poste propose un service à domicile, l'accessibilité doit être assurée en 30 minutes pour les ménages concernés"*. Elle demande aussi de consulter les communes concernées en cas de projet de suppression d'un office ou d'une agence. En cas de désaccord, les communes peuvent les autorités des communes concernées peuvent saisir la PostCom dans les 30 jours suivant la communication de la décision de la Poste.

Je me permets donc, au nom du Parti socialiste, de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Même s'il serait étonnant d'une fermeture de notre dernier office communal, la Municipalité a-t-elle connaissance de sa mise en danger ou de réductions de prestations ? Qu'en est-il de la filiale partenaire de Vevey est-elle en danger ?
- La Municipalité est-elle actuellement en contact avec la Poste quant aux actions qui risquent d'être menées sur notre commune ?
- En cas d'annonce de fermeture ou de réduction de prestations d'une filiale, la Municipalité est-elle prête à s'y opposer, comme l'autorise l'ordonnance sur la Poste ?
- Le cas échéant, la Municipalité est-elle prête à saisir la PostCom en cas de nécessité ?
- La Municipalité a-t-elle entamé un dialogue avec la Poste pour renforcer et assurer la pérennité de la filiale partenaire au vu des nombreux renoncements de commerçants ces dernières années ? La commune pourrait-elle envisager d'intégrer des services postaux dans son administration ? La Municipalité serait-elle prête à analyser cette opportunité ?
- La Municipalité est-elle disposée à écrire à l'Union des communes vaudoises dont elle fait partie pour lui demander de prendre une position claire ? Quid de sa faitière nationale ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle pourra apporter à nos questions.  
Pour le Parti Socialiste

Marion Houriet

---

<sup>i</sup> Article 24h - <https://www.24heures.ch/la-fermeture-de-la-petite-poste-fait-grincer-des-dents-250796002476>